



# FRAIS D'HEBERGEMENT

Nom et prénom

Motif du déplacement :

Lieu :

Date :

Moyen d'hébergement :

- Hôtel
- Airbnb, gîte, ...
- Autre

Frais d'hébergement :

Commentaire :

Certifié exact à Domloup, le  
Signature :

**A RETOURNER DANS UN DELAI D'UN MOIS A LA TRESORIERE AVEC LES JUSTIFICATIFS.**

**Le trésorier**

*Pour information :*

## TARIFICATION DES REMBOURSEMENTS à compter du 1er septembre 2023

	Type de compétitions	à la charge de l'archer	prise en charge par le club
<b>Hébergement</b>	Championnat (régional, national) > 1h de route	50% dans la limite de 50€*	100% par entraîneur actif (un entraîneur pour 5 archers jeunes maximum) et accompagnateur légitime (présence obligatoire du parent d'un enfant malade, véhicule supplémentaire si minibus complet) dans la limite de 75€
* si l'archer est contraint de prendre un logement dont le reste à charge est > 50€, une demande exceptionnelle de dérogation (avec justificatifs) devra être adressée au bureau qui statuera sur la légitimité du dépassement et sa prise en charge ou non par le club. Optimiser les logements.			